



**CTL DU 21/01/2015**

***Suppressions d'emplois***

**COMMUNIQUE**

La CGT Finances Publiques Aisne informe les agents du département qu'elle n'a pas participé au Comité Technique Local sur la « situation des emplois en 2015 » du 21 janvier dernier. La CGT a boycotté cette deuxième séance.

Nous manifestons ainsi notre refus de cautionner cette nouvelle saignée dans nos services. La CGT Finances Publiques Aisne ne discute pas de la localisation des suppressions d'emplois. Elle exige, au contraire, l'annulation immédiate des 15 nouvelles suppressions d'emplois programmées par la DDFiP 02 pour 2015.

La DDFiP 02 a décidé de supprimer en 2015 1 IDIV, 2 A, 2 B et 10 C dans notre département suivant cette localisation :

- 1 IDIV à la Direction à LAON
- 1 A à la Direction à LAON
- 1 A à la Trésorerie Municipale de SAINT QUENTIN
- 1 B au PTGC d'HIRSON
- 1 B au SPF de SAINT QUENTIN
- 2 C à la Direction à LAON (dont 1 ERD)
- 1 C au SPF de SOISSONS
- 1 C à la Paierie Départementale à LAON
- 1 C à la Trésorerie de TERGNIER
- 1 C à la Trésorerie de GUISE
- 1 C au SIP de SAINT QUENTIN
- 1 C à la Trésorerie Hospitalière de SAINT QUENTIN
- 1 C au SIE DE SAINT QUENTIN
- 1 C au SIE de SOISSONS

Ces 15 suppressions d'emplois de trop interviennent dans un climat plus que pénible pour les agents : augmentation incessante des charges, dégradation continue des conditions de travail, épuisement des personnels, absence de reconnaissance du fait du gel du point d'indice et de la mise en œuvre d'un régime indemnitaire qui participe à creuser les injustices, au sein d'une Direction qui entretient volontairement le flou et le mystère autour des futures restructurations, au plan national comme départemental.

Dans ce contexte de suppressions d'emplois, le rouleau compresseur de la « démarche stratégique » poursuit son chemin. La DDFiP 02 a imposé la mise en œuvre de la circulaire DGFIP du 22/10/2014, portant sur la modification des horaires d'ouverture de l'accueil physique. Cette circulaire précise que les horaires d'ouverture des sites ne figureront plus sur tous les documents adressés aux contribuables, mais seulement sur le site [impots.gouv](http://impots.gouv.fr) qui présentera les horaires de chaque service.

Ces derniers pourront être modulés tout au long de l'année. Les périodes d'échéance pourront être adaptées aux besoins des usagers, et, de ce fait, les horaires pourront être accrus (conséquences sur les plages fixes et les horaires variables pour les agents).

La CGT Finances Publiques Aisne dénonce cette manœuvre qui consiste à faire peser sur les agents la responsabilité du recul du service public !

A la DDFiP d'assumer les choix de la DG, qui visent à faire reculer le Service Public au nom du tout numérique.

Les agents de tous les services et les postes, ainsi que les contribuables, en feront les frais : le public affluera en nombre à l'accueil physique sur les périodes restreintes, et se reportera massivement sur le téléphone et la messagerie les jours de fermeture.

Ne nous y trompons pas, la réduction de l'offre de Service Public par la réduction des horaires d'ouverture au public n'est qu'une première étape avant l'annonce de nouvelles fermetures de services et de postes ... pour pouvoir continuer à supprimer massivement des emplois. C'est inacceptable !

**Ensemble, disons donc  
NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS  
NON A L'ABANDON DES MISSIONS  
NON AU RECU DU SERVICE PUBLIC**

*Laon, le 21 janvier 2015.*